

Comité organisateur des instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Appel à candidatures pour une fonction d'
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Tous les termes masculins dans cet appel sont épicènes.
QUI SOMMES-NOUS ?

Les Instituts Saint-Luc de Saint-Gilles (Bruxelles) forment une communauté singulière de quatre écoles des Arts plastiques, visuels et de l'espace [1]. Ces écoles partagent un même socle de valeurs [2] qu'elles activent dans un esprit solidaire qui leur permet de bénéficier de services centraux partagés [3]. Elles organisent une palette de formations dans de nombreuses disciplines artistiques et techniques. Ces formations se situent à plusieurs niveaux d'enseignement : secondaire (transition et qualification), supérieur de type court et de type long (en ESA et en Enseignement pour adultes).

Elles dépendent d'un même Pouvoir organisateur, à savoir l'asbl Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles (C.O.I.S.L.).

Le COISL est le garant des projets éducatifs et pédagogiques issus de ces valeurs communes et de la bonne gestion des moyens financiers et organisationnels qui rendent possible la construction de ces projets.

QUE RECHERCHONS-NOUS ?

Un administrateur délégué qui :

1°) est le garant de l'esprit de l'asbl et l'incarne : il veille au respect du projet « Vision Mission Valeurs » de l'asbl et au principe de solidarité ;

2°) supervise, dans le quotidien, la mise en œuvre des décisions et des perspectives arrêtées par l'Organe d'Administration (ci-après, O.A.) et l'Assemblée Générale (ci-après, A.G.) (e.a. projets du P.O., organisation des écoles et des services centraux, ressources humaines, ressources économiques, représentation extérieure) ;

3°) relaie à l'O.A. les demandes, avis et informations du conseil des directions, des directions, du directeur des services centraux... Dans un esprit de co-construction entre l'O.A., les directions et le directeur des services centraux, il veille à l'élaboration de perspectives au service du projet commun ;

4°) est une instance de recours qui a un pouvoir d'arbitrage car il représente le P.O. par sa présence sur le terrain.

Sa mission s'exerce dans 8 sphères de responsabilités, dans les limites fixées par les statuts:

A. Dont les suivantes par délégation de l'O.A. :

1. Responsabilité de représenter l'asbl dans les instances décisionnelles, de concertation et de participation ;
2. Responsabilité de s'assurer du bon fonctionnement des services centraux, en concertation avec le directeur des services centraux ;
3. Responsabilité d'assurer la gestion journalière de l'asbl ;
4. Représenter l'asbl dans le cadre d'événements, internes ou externes.

B. Dont les suivantes sont partagées avec l'O.A. :

1. Responsabilité en matière de bonne gouvernance de l'asbl, de l'A.G. et de l'O.A. ;
2. Responsabilité RH à l'égard des directions d'écoles et des services centraux ;
3. Responsabilité financière propre à l'asbl (en concertation avec l'O.A.) et propres aux écoles (en concertation avec les directions d'écoles et des services centraux) ;

4. Responsabilité des infrastructures propres à l'asbl (en concertation avec d'autres administrateurs mandatés) et propres aux écoles (en concertation avec les directions d'écoles et des services centraux).

Par ailleurs,

1. Il représente à l'égard de tous l'employeur (l'asbl) et a une position hiérarchique supérieure à toutes les directions, directeur des services centraux, responsables de service, et membres du personnel, subventionnés ou autres ;
2. Il sera rémunéré conformément aux dispositions prévues dans les statuts de l'asbl.

PROFIL RECHERCHÉ

Il est attendu qu'il :

- soit motivé pour un projet qui est un service à la société ;
- ait des valeurs qui correspondent à celles de l'asbl ;
- puisse participer à l'élaboration d'une vision stratégique;
- soit intéressé par le développement de projet et la transformation (capacité d'adaptation) ;
- soit capable de prendre des décisions circonstanciées (capacité d'écoute active, d'analyse, de débat, de prise de décisions qui demandent une capacité à se décentrer, de solidarité avec les décisions prises à la majorité, ...)
- soit ouvert à une dynamique d'amélioration continue, grâce notamment à des principes d'évaluation et d'ajustement en matière de bonne gouvernance.

Il est attendu également qu'il :

- porte un intérêt pour le milieu dans lequel il est amené à agir (artistique, scolaire-enseignement, pédagogique, social, technologique, financier, juridique,...) ;
- et/ou dispose de compétences propres à la bonne gouvernance dans une asbl ;
- soit disponible à partir de mi-août 2025.

OFFRE

Un cadre de travail où les services à la société et aux jeunes s'inscrivent dans un environnement d'éducation qui est porteur de valeurs et a du sens.

Une fonction managériale stratégique.

Travail sur site en moyenne 8h/semaine, avec occasionnellement des prestations en soirée.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

- Sélection des candidatures par un Comité de sélection ;
- Entretien avec ce même Comité et assessment socio-professionnel.

Pour de plus amples informations, contactez Jean-Paul Verleyen, administrateur-délégué du C.O.I.S.L. jean-paul.verleyen@stluc-bruxelles.be

Envoyez votre CV accompagné d'une lettre de motivation à Elfriede Heinen, présidente du C.O.I.S.L. e.heinen@newreal.be, pour le 1^{er} juillet 2025 au plus tard.

[1] ESA Saint-Luc / erg, Ecole de recherche graphique / Enseignement secondaire / Ateliers Saint-Luc.

[2] Les valeurs de l'asbl sont la qualité, la solidarité, l'inclusivité et la durabilité.

[3] Une bibliothèque (BAIU), une médiathèque, une procure, un service comptable, un service informatique, ainsi qu'une équipe technique assurant la maintenance du parc mobilier et immobilier.